

Parc national du Mercantour

Objectif 03: Créer des réserves intégrales pour suivre l'évolution naturelle des milieux de manière pérenne

[...]

Action contribuant à l'atteinte de l'objectif III

- **Action 7: Constituer des dossiers de création des réserves permettant d'engager la concertation**

Les acteurs locaux seront associés à la définition des objectifs et des modalités de réglementation de la réserve et à la délimitation de son périmètre. La communauté scientifique s'engagera sur des protocoles de suivi reproductibles. Les activités scientifiques se déroulant dans les réserves intégrales feront l'objet d'une information régulière des acteurs locaux. Le périmètre des réserves sera balisé et une signalétique adaptée permettra d'informer le public, notamment sur les enjeux justifiant leur création.

Rôles de l'établissement public du parc

- stimule la recherche scientifique et les suivis à long terme dans le coeur
- porte les études préalables
- mobilise son conseil scientifique
- porte les projets de création de réserves intégrales, ainsi que la déclinaison de la stratégie de création des aires protégées métropolitaines et du schéma régional de cohérence écologique

Contributions attendues des communes adhérentes

- participent à la sensibilisation du public sur cet objectif

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires fonciers concernés, ONF, universités, organismes de recherche

L'action contractuelle 7 s'applique sur les espaces à vocation dominante naturelle du coeur repérés sur la carte des vocations.

Page 38 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2518

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:08